

U.S.C.MONETEAU - SECTION TIR A L'ARC

Club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc sous le N° 02-89-098

7 rue d'Auxerre 89470 MONETEAU

SAISON 2023 / 2024

La reprise pour les nouvelles inscriptions et des renouvellements pour la saison 2023 / 2024 reprendra pour les jeunes âgés de 7 à 16 ans le mardi 05 septembre 2023 à partir de 17 h 55 ou le samedi 09 septembre à 11 h 00 au gymnase municipal de Monéteau 7 rue d'Auxerre Pour les adultes et les jeunes à partir de 17 ans: la reprise aura lieu le mardi 05 septembre 2023 à 19h30 ou le jeudi 07 septembre à 19 h 00 ou le samedi 09 septembre à 9 h 30 au gymnase

Le club accueille les enfants garçons et filles à partir de **7 ans**, et des adultes hommes et femmes sans limite d'âge, pour les enfants nés (ées) en **2016** (7 ans) ils seront acceptés que sous réserve.

Le club prête tout le matériel nécessaire pour la pratique du tir à l'arc (arc, flèches, protections etc..)

Les séances d'entraînements sont encadrées par un entraîneur brevet d'état 1^{er} degré du Comité Départemental 89 tous les mardis pour les jeunes et 1 mardi sur 2 pour les adultes, et aussi par deux entraîneurs 1 du club (diplôme fédéral F.F.T.A) tous les mardis, jeudis et samedis

Les entraînements se déroulent au gymnase de septembre à mi-avril et en extérieur sur un terrain aménagé de mi-avril à fin juillet pour les adultes, et de début mai à fin juin pour les jeunes

Pour les nouvelles inscriptions, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc et daté de moins de 1 an, il devra porter la mention **< Y compris pour la compétition >** pour les nouveaux adhérents désirant participés aux compétitions officielles du calendrier de la F.F.T.A

Le tir à l'arc peut se pratiquer soit en loisir ou en compétition inscrite à un calendrier national

Le club sera présent à la fête du sport et des associations le dimanche 10 septembre 2023 de 10h30 à 17h30 au complexe sportif des peupliers de Monéteau avec initiation et démonstration

HORAIRES D'ENTRAINEMENTS

Les tranches d'âge indiquées ci-dessous, sont celle que l'archer aura dans l'année civile 2024

EN SALLE : de septembre à mi-avril pour les adultes, (début mai pour les jeunes 7/16ans)

| | | |
|--------|----------------------|--|
| Mardi | de 17 h 55 à 19 h 25 | pour les jeunes 7 / 16 ans (jeunes âgés de 17 ans accepter) |
| Mardi | de 19 h 30 à 21 h 00 | pour les adultes, et les 17/20 ans, (jeunes âgés de 16 ans accepter) |
| Jeudi | de 19 h 00 à 20 h 30 | pour adultes et la catégorie U 21 18 / 20 ans |
| Samedi | de 09 h 30 à 11 h 00 | pour adultes, les 16 à 20 ans et jeunes en compétition officielle |
| Samedi | de 11 h 00 à 12 h 30 | pour les jeunes 8 /15 ans (débutants et rencontres spécial jeunes) |

EN EXTERIEUR : d'avril à fin juillet, (fin juin pour les jeunes 7/16 ans)

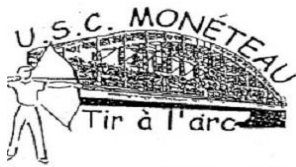
| | | |
|--------|----------------------|--|
| Mardi | de 17 h 55 à 19 h 25 | pour les jeunes de 7 à 16 ans |
| Mardi | de 19 h 15 à 21 h 00 | pour les adultes et les jeunes 17 / 20 ans |
| Jeudi | de 18 h 30 à 20 h 30 | pour les adultes et les jeunes 18 / 20 ans |
| Samedi | de 09 h 30 à 11 h 00 | pour les adultes et les jeunes 17 / 20 ans et jeunes en compétitions |
| Samedi | de 11 h 00 à 12 h 30 | pour les jeunes 8 / 16 ans |

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

TEL : 06 83 91 61 47 ou 06 83 42 08 47 par E-Mail : uscmtiralarc@orange.fr

Ou au gymnase pendant les heures d'entraînements et sur notre site internet à l'adresse ci-dessous

Site internet du club : <https://archers-moneteau.weebly.com>



U. S. C. MONÉTEAU **SECTION TIR A L'ARC**

FICHE : **ADHESION** OU **RENOUVELLEMENT** (1)

SAISON : 2023 / 2024

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

Lieu de naissance (Obligatoire) :

Adresse

VILLE : Code postal

N° Téléphone : .. Mobile

Adresse E-Mail : (2).....

N° Licence : Type : Catégorie: Arc :.....

NOM DU REPRESENTANT LEGAL : (3)

Adresse :

Ville : Code postal.....

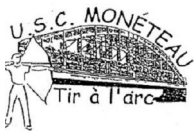
N° Téléphone : Mobile.....

Adresse E-Mail :

DATE : Signature archer Signature Parents (3)

Un Certificat médical de non contre-indication au Tir à l'arc est obligatoire et daté de moins de 1 ans avec la mention Y compris en compétition pour toutes les nouvelles adhésions ainsi que pour tous les renouvellements si vous avez répondu < OUI > a une ou plusieurs questions sur le formulaire Santé pour mineurs voir l'affichette infos concernant le C.M.

(1) Rayer la mention inutile - (2) de préférence celle des parents (3) Obligatoire pour les mineurs -



U.S.C. MONÉTEAU TIR A L'ARC

.....

PIECES A FOURNIR POUR LES NOUVELLES INSCRIPTIONS JEUNES (7/17 ans)

- Soit la fiche du questionnaire de l'état santé des mineurs, si vous avez répondu OUI a une ou plusieurs questions vous devrez fournir un certificat medical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc et daté de moins de 1 an avec la mention < y compris pour la compétition >
- La fiche d'inscription : avec l'adresse mail des parents et un numéro de téléphone mobile des parents pour les envois des informations par SMS
- 2 Photos identités récentes
- la fiche d'autorisation d'intervention médicale et chirurgicale pour les mineurs
- La fiche d'autorisation parentale de transport pour les mineurs
- La fiche d'autorisation de prise de photos et diffusion d'image sur notre site

La licence vous sera envoyée par la Fédération (noreply-ffta@cvf.fr) en format dématérialisée (PDF) à l'adresse mail donc vous avez spécifié sur la fiche inscription 24 heures environ après la validation par le club, ainsi que votre identifiant et votre mot de passe pour l'accès à votre <Espace licencié personnel sur le site de la FF.TA. > en cas d'absence d'adresse mail, elle sera envoyée à l'adresse mail du club

Pour le règlement possibilité de régler en deux fois, peut être échelonné sur 3 mois en cas de plusieurs licences (à partir de la 3 eme) dans la même famille résident à la même adresse

Le club prend les tickets loisirs au temps libres 2023 / 2024 de la C.A .F de l'Yonne ainsi que les coupons sports et chèques vacances délivré par l'A.N.C.V

Le club n'accepte pas les coupons sports de l'U. P. Sports

Le revêtement du sol du gymnase étant très fragile, suite à cela il est interdit de pénétrer sur l'aire de jeu avec les mêmes chaussures venant de l'extérieur, nous vous remercions de prévoir une autre paire de chaussures de sport pour l'accès à l'aire de jeu de cette salle, en cas ou votre enfant ne disposera pas d'une autre paire de chaussures, l'accès à l'aire de jeu se fera en chaussettes, ou pieds nues mais dangereux car risque de glissade, suivant les directives reçu de la municipalité et des gardiens, donc en cas de refus de ce règlement, nous serons dans l'obligation de refuser l'accès à l'aire de jeu du gymnase à votre enfant

(les gardiens seront chargés de vérifier le respect de ce règlement)

U.S.C.MONETEAU SECTION TIR A L'ARC

.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR **DU QUESTIONNAIRE DE SANTE MINEURS** **POUR LA SAISON 2024** (1)

Je soussigné Mme - M.....

Adresse :.....

Certifie sur l'honneur avoir rempli le < questionnaire de santé mineurs > et l'avoir présenté au Président de la section Tir à l'Arc de l'US.C.Monéteau ou j'ai répondu par < **NON** > à toutes les questions ce qui me dispense de fournir un certificat médical pour **le renouvellement de la licence 2024** ou **pour une nouvelle inscription** (2) de mon enfant désigné ci-dessous dans je suis le responsable légal ou tuteur

(Fille) ou (Fils)

Date de Naissance N° de licence : Catégories :

Fait à le :.....

Signature de l'archer

signature du responsable légal ou du tuteur

(1) : Cette fiche est à fournir pour les renouvellements ou nouvelles inscriptions que si vous avez répondu <NON > à toutes les questions du questionnaire spécifique mineurs par contre si vous avez répondu < OUI > a une seule question, il vous faudra fournir un certificat médical pour la saison 2024 .

(2) : rayer la mention inutile



Modèles de certificats médicaux

Certificat Médical de non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc en compétition

Je, soussigné (e), Docteur

Demeurant :

Certifie avoir examiné ce jour

Nom : Prénom

Date de naissance :

Licencié au club de :

N° de licence FF.T.A :

Au terme de mon examen, cet archer ne présente aucune contre-indication
Cliniquement décelable à **la pratique du Tir à l'Arc en compétition**

Certificat établi le / /

Signature et cachet du médecin



U.S.C.MONETEAU SECTION TIR A L'ARC

.....

AUTORISATION PARENTALE DE TRANSPORT SAISON 2023 / 2024

.....

Je soussigné(e) Mme, M.

.....

Adresse :

.....

Agissant en tant que parents (ou tuteur), (1) **autorise** > ou **n'autorise pas** >
le représentant légal ou les accompagnateurs du club de la section de Tir à l'Arc de
l'U.S.C.MONETEAU a transporté :

(ma Fille) (mon fils) (1) :

Pour se rendre sur les lieux des rencontres spécial-jeunes ou sur les concours sélectifs
de Tir à l'Arc pour la saison **2023 / 2024**

Fait à le :

Signature des parents ou du tuteur

(1) **Rayer la mention inutile**

(2) **A compléter et fournir même si vous n'autoriser pas**



U.S.C.MONETEAU

SECTION TIR A L'ARC

.....

AUTORISATION PARENTALE D'INTERVENTION MEDICALE OU CHIRURGICALE POUR LES MINEURS EN CAS D'URGENCE (obligatoire)

.....

Je soussigné(e) Madame, Monsieur :

Agissant en tant que responsable légal ou tuteur de l'enfant désigné ci-dessous

(1) **< autorise >** ou **< n'autorise pas >**

les accompagnateurs ainsi que le représentant légal de la section Tir à l'Arc de l'U.S.C.MONETEAU en mon absence à faire pratiquer sur :

(mon fils)(ma Fille) (1) :.....

Tout actes médicaux ou chirurgicaux d'urgence que nécessitera son état par des professionnels de la santé, ou toute hospitalisation dans l'hôpital compétent le plus proche pour la saison : **2023 / 2024** (01/09 /2023 au 31/08/2024)

Numéros de téléphones pour vous joindre en cas d'urgence : (2) (obligatoire)

Fixe : Mobile :

Autres Numéros : / /

Est-il (elle) allergique à un produit ou autre : (1) OUI NON

Si oui, à spécifier :

Autres informations :

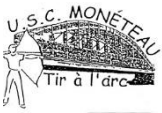
.....

Fait à le

Signature des parents ou du tuteur

(1) Rayer la mention inutile

(2) A complété même en cas de réponse **< n'autorise pas >**



UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE MONETEAU SECTION TIR A L'ARC

AUTORISATION POUR LA PRISE DE VUE ET LA DIFFUSION D'IMAGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2023 / 2024

De nombreuses activités du club de tir à l'arc de l'U.S.C.M., nous conduisent à réaliser des photographies ou des vidéos ou apparaissent les jeunes archers du club lors des rencontres sportives (rencontres spécial-jeunes, concours sélectifs pour le Championnat de France ou pendant les entrainements au club

La loi relative au droit à l'image oblige le responsable du club de tir à l'arc à demander l'autorisation écrite au responsable l'égal de l'enfant, non seulement pour les prises de vue mais aussi pour l'exploitation et la diffusion de ces images sur un support papier ou numérique (cédérom, clés USB, magazine municipale) ainsi que sur le site internet du club << <https://archers-moneteau.weebly.com> >>

Pour ce qui concerne les images (photographies) qui seront faite par le club de Tir à l'Arc, elles ne porteront en aucun cas atteinte à l'intégralité de l'enfant

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographie ou films qui concernent l'enfant nommé ci-dessous est garantie, vous pourrez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et vous disposerez d'un droit de retrait sur simple demande par écrit si vous le jugez utile

Le club s'engage à ne pas publier de photos de votre enfant sur le site internet du club s'il est seul sur cette photographie (minimum 2 enfants doivent figurés obligatoirement sur l'image publiée)

Le club ne pourra pas être tenu responsable d'image de votre enfant publiée par un autre club sur son site internet lors d'une rencontre sportive (podium des rencontres spécial-jeunes, ou concours sélectifs)

Je soussigné

Responsable l'égal de l'enfant :

Autorise le club de Tir à l'Arc de l'USCM à photographier ou à filmer mon enfant dans le cadre exclusif d'une activité du club

Lors des rencontres sportives (club, spécial-jeunes, concours qualificatif) (1) OUI NON

Filmer mon enfant lors des séances d'entraînement (uniquement en club) (1) OUI NON

Permettre la prise de vue par un photographe professionnel (groupe, Podium) (1) OUI NON

Autorise le club de Tir à l'Arc de l'USCM à diffuser les photographies de mon enfant

Dans tous documents émis par le club (support papier, magazine municipal) (1) OUI NON

Sur le site internet du club <<https://archers-moneteau.weebly.com>> (1) OUI NON

(1) : Rayer la case inutile

FAIT à le

Signature du représentant légal :